

Arrêté N°POL-261/2023

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

VU la demande formulée par la société de production France TV Studio / France Télévisions pour l'autorisation de tournage d'une scène du téléfilm UN SI GRAND SOLEIL, sur le parvis du gymnase Municipal « Jacques Chirac » et au 15 rue de la cave coopérative, du mercredi 20 Décembre au Jeudi 21 Décembre 2023.

A R R E T E

Article 1 La société de production France TV Studio / France Télévisions est autorisée à effectuer le tournage d'une scène du téléfilm UN SI GRAND SOLEIL, au gymnase Municipal « Jacques Chirac » et au 15 rue de la Cave coopérative.

Afin de permettre la réalisation de ce tournage dans les meilleures conditions de sécurité, la circulation sera réglementée au gymnase Municipal « Jacques Chirac » et au 15 rue de la Cave Coopérative de la manière suivante :

-Stationnement réservé et interdit devant le parvis du gymnase et sur le parking du gymnase pour tournage et stationnement des camions.

Article 2 La société de production sera chargée de mettre en place (ou de faire mettre en place) les panneaux de signalisation réglementaires, et d'informer les riverains pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries
Responsables des entreprises de transport en commun

- Publiée en Mairie

- Publication le 18 /12 /2023

- Notifiée à l'intéressé

Le Maire,
Guy LAURET,

